

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 juillet 2011

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 6 juillet 2011 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 27 juin 2011.

Absent excusé : E.POULNOT; absent ni excusé ni représenté : B.DIETRE.

Secrétaire de séance : Colette CHAPUIS

Le compte-rendu de la séance du 8 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

TARIFICATION DU PERISCOLAIRE : suite aux demandes formulées par la CAF, il sera mis en place un barème tenant compte des revenus des familles, à compter de la rentrée scolaire 2011/2012. 2 tranches seront ainsi créées : l'une pour le quotient familial inférieur ou égal à 680, l'autre pour celui qui est supérieur à 680.

Ces nouveaux tarifs fixés en fonction des revenus et de la situation familiale de chaque foyer seront disponibles dans le dossier remis à la prochaine rentrée à chaque famille voulant bénéficier des services périscolaires.

Cette nouvelle tarification va requérir une adaptation du logiciel ; une étude est en cours à ce sujet.

RAPPORTS ANNUELS EAU ET ASSAINISSEMENT: ces rapports annuels sur le prix, la qualité et le fonctionnement des services en eau potable et assainissement ont été présentés en conseil communautaire. A l'unanimité, le Conseil municipal décide, après lecture, d'approuver ces rapports.

SCHEMA DEPARTEMENTAL de COOPERATION INTERCOMMUNALE : la Commission départementale de Coopération intercommunale installée en mai dernier par le Préfet de Haute Saône a proposé la fusion de la Communauté de Communes Val de GRAY (CCVG) avec la Communauté de Communes du pays d'AUTREY (CCPA), avec intégration de 4 communes isolées (VELESMES-ECHEVANNE, CRESANCEY, ONAY et ANGIREY). Le Conseil municipal doit donner son avis dans un délai de 3 mois. Après débat, il est décidé à l'unanimité d'adopter ce principe de fusion, avec les réserves suivantes sur:

- l'harmonisation des compétences
- la représentativité des collectivités à l'intérieur de cette nouvelle Communauté
- l'alignement sur la fiscalité professionnelle unique...

éléments pour lesquels aucune réponse n'est encore disponible.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mise à jour du **DICRIM** (*document d'information sur les risques majeurs*): toutes les communes de Haute Saône sont désormais concernées par le risque sismique avec un niveau 2 (*risque faible*) pour la partie Ouest du Département (*niveau 3 pour la moitié Est*) ; le DICRIM est donc complété avec insertion de l'information utile relative au risque sismique, il est librement consultable en Mairie.
- **L'opération tranquillité vacances** : vous êtes absents de votre domicile pendant vos vacances, la surveillance de votre logement peut être faite par la Gendarmerie, il suffit de prendre contact aux horaires suivants :
 - (8H-12H/14H-19H tél : 03/84/65/11/45)

Le Maire,
Yvan GUIGNOT